

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

### DELIBERATION N° 2019/12 DU 29 MARS 2019

Portant sur l'inscription d'une subvention pour la coopérative scolaire de Néoux.

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 29 mars 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/03/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FITZSIMONS Thomas, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prévu un voyage scolaire à Paris pour les élèves de CM2.

Une élève de notre commune étant concernée, Madame le Maire propose de verser une subvention de 50 € au bénéfice de la coopérative scolaire de Néoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition de Madame Le Maire
- vote l'inscription d'une subvention de 50 au bénéfice de la coopérative scolaire de Néoux.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.  
Pour copie conforme  
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 05/04/2019  
Et Affichage du : 05/04/2019